

21^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à instaurer la consignation de tous les récipients en verre dans les grandes surfaces.

PRÉSENTÉE PAR

Lucas, Kaylia, Laura, Roxane, Léo, Juliette, Mathias, Iléna, Myriam, Mélissa, Emrys, Baptiste, Lucas, François, Emmanuel, Guysset, Lucie, Lucie, Juliette, Lamine, Yanis, Sarah, Léonard, Angèle, Jonathan, Nils, Adrien.

Elèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Jules Guesde de Houilles
(Académie de Versailles)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans notre classe, des camarades nous ont expliqué le fonctionnement de la consignation des bouteilles en verre dans leur pays d'origine que sont le Danemark et l'Allemagne. Dans ces pays, plus de 95% des bouteilles en verre sont consignées. Les habitants ont l'habitude de procéder à la consignation des bouteilles. Dans la pratique, les consommateurs vident les bouteilles en verre de leur contenu puis les mettent de côté afin de les ramener au magasin lors de leur prochaine course. Ces bouteilles sont alors mises dans une machine qui leur rend une somme d'argent correspondant au prix de la bouteille en verre vide. Cette machine est une laveuse qui nettoie et stérilise les bouteilles afin qu'elles puissent servir à nouveau.

Ce procédé nous a paru pertinent car les bouteilles en verre, lorsqu'elles sont jetées dans la nature, mettent 1000 à 2000 ans à se dégrader. Elles représentent donc une pollution conséquente. Toutefois, un récipient en verre étant recyclable à l'infini, il nous a donc semblé essentiel de limiter le nombre de récipients en verre jetés dans la nature en proposant une loi qui favorise la consignation des contenants en verre. C'est un acte volontaire et responsable motivé par un retour financier.

Le changement climatique est le résultat de différentes formes de pollution. La pollution due au verre en fait partie et peut être amoindri grâce à notre proposition de loi. En ramenant tous les récipients en verre au magasin, chaque citoyen participerait ainsi à l'effort écologique dont a besoin notre planète pour rester accueillante.

Mesdames, Messieurs, la planète se dégrade, il est grand temps d'en prendre soin. La consignation est un geste simple, efficace et réalisable par tous pour impliquer les consommateurs dans la sauvegarde de l'environnement.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

A l'aide de subventions, l'état favorise l'achat et la mise en place des laveuses dans les grandes surfaces volontaires afin de les encourager à se lancer dans le processus.

Article 2

Tous les récipients en verre vendus dans les grandes surfaces participantes peuvent être ramenés dans celles-ci. Le consommateur reçoit en retour la somme correspondant au prix du récipient vide.

Article 3

Chaque récipient consigné a un logo pour informer les consommateurs du retour possible du récipient en verre.

Article 4

Un site internet répertorie les grandes surfaces participant à la consignation des récipients en verre.